



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 mai 2024	L'an deux mille vingt quatre Le quatre juillet à dix-neuf heures et dix minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 1 ^{er} juillet 2024	En exercice : 15 Étaient présents : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Monsieur Michel PETIT, Madame Emilie PAQUIN-PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Madame Corinne DEHON, Madame Sylvie PENOT, Madame Tania DORE
Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à_ Monsieur Claude JAMET, Monsieur Dominique MONNERIE ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Gérard COQUELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES Étaient absents excusés : Madame Charlotte DOS SANTOS Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2024/5.3/27	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2024/5.5/28	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024
2024/5.4/29	Compte rendu des décisions
2024/7.5/230	Subvention exceptionnelle ANAI 77
2024/7.5/31	Subvention exceptionnelle section Volley
2024/7.5/32	Subvention exceptionnelle Restos du Cœur
2024/7.5/33	Subvention exceptionnelle TEAM ANGIEPOLEUSE
2024/7.1/34	Décision modificative du Budget (imputation taxe aménagement)
2024/8.5/35	Fonds de Solidarité Logement 2024
2024/7.1/36	Tarifs cantine garderie étude 2024-2025
2024/8.7/37	Participation communale pour les transports
2024/7.1/38	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de St Pierre lès N.
2024/7.1/39	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes sur Loing
2024/7.1/40	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Darvault
2024/7.1/41	Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures
2024/7.1/42	Fixation des frais de participation des communes extérieures aux charges scolaires 2024-2025
2024/9.1/43	Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population
2024/6.1/44	Convention de mise en commun ponctuelle des services de police municipale
2024/8.5/45	Convention bilatérale Habitat 77 réservations de logements sociaux relevant du contingent
2024/8.5/46	Convention bilatérale Val du Loing Habitat réservations de logements sociaux relevant du contingent
2024/5.3/47	Désignation d'un représentant à la défense
2024/8.8/48	Inscription au trophée zéro phyt'eau
2024/1.4/49	Convention adhésion SIMT
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2024/5.3/27 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès verbal officiel.

DESIGNE Madame Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET,
Monsieur Dominique MONNERIE donne pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS
Monsieur Gérard COQUELLE donne pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES

2024/5.5/28 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2121-26

Considérant que les membres du conseil ont été destinataires et ont pris connaissance du procès-verbal du 25 mars 2024

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 25 mars 2024

2024/5.4/29 Compte rendu des décisions

Le Maire,

Informe le Conseil,

Décision D/2024/1.4/06 portant autorisation de signature d'une convention de formation professionnelle PSC1 avec l'UDSP 77

Article 1

Autorise la signature de la convention de formation professionnelle « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) avec l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Seine et Marne (UDSP 77) sis 56 avenue de Corbeil – BP 70109 – 77001 MELUN Cedex, représentée par Monsieur Philippe PEUGNIEZ, Président

Article 2

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours

Décision D/2024/4.2/26 portant mandatement au centre départemental de gestion de Seine et Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Donne mandat au centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1er janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation
- La collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

2024/7.5/230 Subvention exceptionnelle ANAI 77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de trois cents euros à l'Association Nouvelle des Anciens et Amis de Indochine et du souvenir Indochinois

Article 2

DIT que les crédits sont disponibles au budget communal

2024/7.5/31 Subvention exceptionnelle section Volley

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de cinq cents euros à l'ASB VOLLEY BALL

Article 2

DIT que les crédits sont disponibles au budget communal

2024/7.5/32 Subvention exceptionnelle Restos du Cœur

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de mille cinq cents euros à l'association les Restos du Cœur

Article 2

DIT que les crédits sont disponibles au budget communal

2024/7.5/33 Subvention exceptionnelle TEAM ANGIEPOLEUSE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de deux cents euros à l'association ANGIEPOLEUSE

Article 2

DIT que les crédits sont disponibles au budget communal

2024/7.1/34 Décision modificative du Budget

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à des virements de crédits et de modifier le budget primitif 2024 de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Budget Primitif	Décision Modificative	Budget total
011	611 <i>Contrats de prestations de services</i>	80 000 €	- 16 000 €	64 000 €
65	65818 <i>Autres redevances pour concessions, licences</i>	5 000 €	16 000 €	21 000 €
SECTION INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Budget Primitif	Décision Modificative	Budget total
10	10226 <i>Taxe aménagement</i>		500 €	500 €
21	2135 <i>Installations générales, agencements</i>	44 600 €	- 500 €	44 100 €

2024/8.5/35 Fonds de Solidarité Logement 2024

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

APPROUVE les modalités de la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2024

2024/7.1/36 Tarifs cantine garderie étude 2024-2025

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

FIXE les tarifs de la garderie, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

ANNEE	GARDERIE/JOUR		GARDERIE/MOIS		CANTINE				ETUDE SURVEILLEE
	Matin ou soir	Matin & soir	Matin ou soir	Matin & soir	SENIORS	ADULTES	EXTERIEURS	SCOLAIRE BSL	
2024/2025	1.40	2.40	18.50	31.60	4.80	4.45	4.10	3.55	2.00

Article 2

RAPPELLE que le forfait mensuel de la garderie s'évalue à partir de la consommation réelle des familles et est applicable à partir du 14ème jour de fréquentation.

2024/8.7/37 Participation communale pour les transports

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention Tiers Payant proposée par GIE Comutitres agence Imagine'R

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Scol'R », remboursables par mandat administratif après paiement au département par les familles

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Imagine'R » (contrat cadre de type 4) pour collégiens, lycéens (Tiers payant Imagine R) et étudiants (remboursable aux familles)

2024/7.1/38 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de St Pierre lès Nemours

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de

loisirs sans hébergement de St Pierre lès Nemours pour l'année 2024-2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

2024/7.1/39 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes sur Loing

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de Souppes sur Loing pour l'année 2024-2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2024/7.1/40 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Darvault

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneux-sur-Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de Darvault pour l'année scolaire 2024/2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

2024/7.1/41 Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ALLOUE un montant de 53 euros par élève aux écoles « Les gamins verriers » et « Paul Lopez » au titre de la participation communale aux fournitures scolaires

Article 2

FIXE la contribution des familles domiciliées dans une commune extérieure (hors Faÿ lès Nemours) pour un montant de 56.10 euros par élève.

Article 3

DIT que cette somme sera recouvrée par le Trésorier Principal au vu de l'état nominatif édité par la commune de Bagneaux sur Loing

2024/7.1/42 Fixation des frais de participation des communes extérieures aux charges scolaires 2024-2025

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les frais de participation aux charges scolaires pour toute commune extérieure pour l'année 2024-2025 à :

- 1 238 € par enfant scolarisé à l'école maternelle
- 582 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire

2024/9.1/43 Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

est recruté du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 en qualité de coordonnateur communal :

Madame Karine BOURGEOIS-JARDIM-VIEIRA,

Article 2 :

est recruté du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 en qualité de coordonnateur communal suppléant :

Madame Léa HOEL,

Article 3 :

il est formellement interdit au coordonnateur communal d'exercer, à l'occasion de la collecte des enquêtes de recensement, une quelconque activité de propagande, de vente, de démarchage ou de placement auprès des personnes avec lesquelles leurs activités de recensement les met en relation.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

2024/6.1/44 Convention de mise en commun ponctuelle des services de police municipale

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise en commun ponctuelle des services de police municipale de Nemours, Bagneaux-sur-Loing, Saint-Pierre-lès-Nemours et leurs équipements

2024/8.5/45 Convention bilatérale Habitat 77 réservations de logements sociaux relevant du contingent

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale 2024-2026 entre la commune de Bagneaux sur Loing et le bailleur HABITAT 77, Office Public de l'Habitat de Seine et Marne, définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la commune de Bagneaux sur Loing sur son territoire

2024/8.5/46 Convention bilatérale Val du Loing Habitat réservations de logements sociaux relevant du contingent

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale 2024-2026 entre la commune de Bagneaux sur Loing et le bailleur Val du Loing Habitat, définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la commune de Bagneaux sur Loing sur son territoire

2024/5.3/47 Désignation d'un représentant à la défense

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Segundo COFRECES pour représenter la commune auprès de la délégation militaire départementale de Seine et Marne

2024/8.8/48 Inscription au trophée zéro phyt'eau

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de cet exposé

- DECIDE de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics
- S'ENGAGE à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques

2024/1.4/49 Convention adhésion SIMT

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion au Service de Santé au Travail Interentreprises pour l'année 2025

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h20



Le Maire

C. JAME